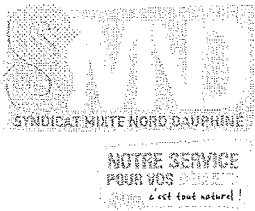


Envoyé en préfecture le 19/12/2014

Reçu en préfecture le 19/12/2014

Affiché le



N° 14.53
ADOPTION ANTICIPEE DE CREDITS
D'INVESTISSEMENT POUR 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 04 décembre 2014, s'est réuni en session ordinaire à l'Isle d'Abeau, le 17 décembre de l'an deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires Votants : 90

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (42)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (9)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (14)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'isle Crémieu (16)

8 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. QUEMIN André, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 19/12/2014

Reçu en préfecture le 19/12/2014

Affiché le

Afin de pouvoir assurer la continuité du service pour le paiement des dépenses d'investissement, le code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement en 2015 dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu que le vote du budget interviendra tardivement, je vous demande d'autoriser le président, conformément à l'article L612-1 du CGCT, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite exprimée ci-dessus, en dehors des dépenses liées au remboursement de la dette, soit :

Chapitre	Crédits 2014	Autorisations 2015
21 – Immobilisations corporelles	1 658 000,00	414 500,00
23 – Immobilisations en cours	2 471 573,07	617 893,00
TOTAL	4 129 573,07	1 032 393,00

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité (1 abstention).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 17 décembre 2014

Henri LEVY,
Président

